

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal,

Registre 1^{er}

N° 230.

SIGNALEMENT.

Le M^r Madary Jean
Boulauges
natif de Drugues
demeurant à Drugues
allant à Madrid
âgé de 19 — ans, taille d'un mètre
64 centimètres
cheveux noirs front court
sourcils noirs yeux noirs
nez moyen bouche ordinaire
barbe naissante menton rond
visage ovale teint brun.

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIECES DEPOSÉES :

La Penitence

FAIT à Aurillac le 20^{me} 9^{me} 1840.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Handwritten signature and decorative border on the right side of the document.

Commune de Drugeac,
Arrondissement
de Mauriac
(Cantal)



Signalement du
pétitionnaire



Âge de dix neuf ans,
Taille de 1 mètre 64 cent.
Cheveux et sourcils noirs
Visage ovale - yeux vert
front élargi
Nas moyen bouche ordinaire
Dents toutes saines et bien

Nous Maire de la commune
de Drugeac,
En vos lieux et places
de pétitionnaire, et lui consentant
et le consentant, donne devant nous
par Monsieur Madary Jean
fils de Marie Perrin - père
et mère du pétitionnaire, son
détachement de son fils,
En qui la femme d'aujourd'hui
est en état de pouvoir
prendre une profession
légitime quel qu'il soit
de lui délivrer le passeport
qu'il réclame.



Drugeac le 14^{ème} 1830

Signature du Maire
Laurent Perrin

Monsieur
Monsieur le Préfet du Cantal,

Monsieur le Préfet

Madary, Jean, domicilié au
Village de Sarrin, Commune de Drugeac,
a l'honneur de vous exposer
qu'après de se procurer ses études, il
désire se rendre à Madrid, Royaume
d'Espagne pour y exercer la profession
de boulanger.

Né de parents sans aucune des catégories
prohibées par la loi, et vient sous supplice
Monsieur le Préfet, je vous prie de vouloir bien avoir
la bonté de lui délivrer un passeport
pour se rendre à sa destination.

Dans l'espoir que vous voudrez bien
faire droit à sa demande.

Je vous prie d'être, Monsieur
le Préfet

Votre très humble
et très obéissant serviteur

Vu pour legalization de la signature de M.
Laurent, maire de la commune de Dugues, apposée
de l'autre part.

Maurice, le 18 novembre 1850.



Le Sous-Secrétaire
Martin

